

DÉLIBÉRATIONS

N° 2023/019/1.5

Feuillet n°023



Communauté de Communes
Terrassonnais
Haut Périgord Noir

Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT
Communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir
58 avenue Jean Jaurès 24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU

L'an deux mil vingt-trois, le 2 mars, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes de La Bachellerie, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

Date de convocation : 23 février 2023

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	58
Présents	41
Votants :	48
Pour :	48
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Didier CLERJOUX, Josiane LEVISKI, Sylviane GRANDCHAMP, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Marie CHANQUOI, Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Élodie REBEYROL, Nicolas DJERBI, Roland MOULINIER, Daniel BOUTOT, Daniel BARIL, Jean-Pierre VERDIER, Denis ADAMSKI, Francine BOURRA, Nadine PIERSON, Claude SAUTIER, Alexandra DUMAS, Francis AUMETTRE, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Marie-Claire ADOUX, Edmond Claude DELPY, Bernard DURAND, Claude TURBANT, Régine ANGLARD, Bernard BEAUDRY, Dominique BOUSQUET, Jean BOUSQUET, Frédéric GAUTHIER, Fabien JAUBERT, Jean-Yves VERGNE, Jean-Luc BLANCHARD, Nicole RAVIDAT, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

Suppléant : Dominique DURUY représentée par Gilles COZANET, Jacques MIGNOT représenté par Maurice DUBREUIL, Patrick DELAUGEAS représenté par Patrick BONIN.

Excusés : Bertrand CAGNIART donne pouvoir à Claude SAUTIER, Gérard MERCIER, Patricia FLAGEAT, Patrick GAGNEPAIN, Jean-Michel LAGORSE, Jean-Louis PUJOLS donne pouvoir à Élodie REBEYROL, Sébastien LUNEAU, Olivier ROUZIER, Mattia TRENTMONT donne pouvoir à Dominique BOUSQUET, Jean-Michel LAGORSE, Coralie DAUBISSE donne pouvoir à Frédéric GAUTHIER, Isabelle DUPUY, Roger LAROUQUIE, Claudine LIARSOU donne pouvoir à Jean BOUSQUET, Sabine BOUTINAUD donne pouvoir à Jean-Yves VERGNE, Maud MANIERE, Caroline VIEIRA donne pouvoir à Bernard BEAUDRY.

SECRÉTAIRE : Mme Josiane LEVISKI.

OBJET : Flow Vélo - Véloroute 92 : Participation à la mise en œuvre d'un projet touristique sur l'itinéraire cyclable - Convention de partenariat et de financement 2023-2026

Le Schéma National des Véloroutes et Voies Vertes validé lors du comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire du 11 mai 2010 a inscrit la V92 dénommée la Flow Vélo®. Cette Véloroute, longue de 290 kilomètres, rejoint l'île d'Aix en Charente-Maritime, à Thiviers en Dordogne. Elle est connectée aux EuroVelos EV1 (La Vélodyssée) et EV3 (La Scandibérique) ainsi qu'à la Véloroute V90 en Dordogne. Conscientes du potentiel de développement des mobilités douces et du vélotourisme, les collectivités territoriales ont depuis de très nombreuses années financé et valorisé cet itinéraire.

AR Prefecture

024-200041150-20230302-DE2023019-DE
Reçu le 07/03/2023

En effet, cet itinéraire représente un potentiel exceptionnel pour l'itinérance à vélo en France, aussi bien pour la clientèle française que pour la clientèle étrangère. Eu égard à sa forte proportion d'aménagements en site propre, il constitue une réelle opportunité pour le développement touristique des territoires traversés.

Face au succès rencontré par l'itinéraire le Comité d'itinéraire a proposé de l'étendre jusqu'à Sarlat afin de rejoindre et de se connecter à la V 91 qui emprunte la vallée Dordogne conformément à l'actualisation du schéma national des véloroutes validé en octobre 2022.

Ceci permettrait de renforcer l'ancrage « Périgord » de l'itinéraire en capitalisant sur des sites touristiques de renom tels que Hautefort, Lascaux, Sarlat mais aussi des espaces remarquables comme les vallées du Coly, de la Vézère et de la Dordogne.

Pour cela, les Communautés de Communes concernées ont été contactées par le Chef de projet afin de leur présenter le projet et d'obtenir leur assentiment. Concernant la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir la proposition d'extension du parcours de la commune de Hautefort jusqu'à la commune du Lardin-Saint-Lazare satisfait pleinement les élus qui souhaitent s'inscrire dans ce projet.

Convaincus de la plus-value économique et touristique de la Flow Vélo®, les territoires directement concernés par l'aménagement et la valorisation touristique de cet itinéraire cyclable, ont ainsi entamé une réflexion commune.

La mise en tourisme de la Flow Vélo® repose sur plusieurs aspects : Itinérance (lien avec les autres activités et avec les territoires limitrophes) – étapes et circuits/boucles de découverte - accueil et services aux usagers – promotion (marketing/identité).

L'un des moyens d'identification repose notamment sur la marque « accueil vélo » qui permet aux usagers de trouver des points d'accueil disposant a minima de l'information touristique et de services adaptés à leurs besoins (stockage, lavage et/ou réparation du vélo). Les partenaires ont convenu de confier au département de la Charente et à son Agence départementale de tourisme, la coordination du projet commun et désignée sous la marque Flow Vélo®.

La promotion globale est assurée par l'agence de développement touristique des Charentes à savoir Charentes Tourisme et le relais local est pris en charge par les offices de tourisme en lien avec les agglomérations qui sont chargées de l'aménagement, le jalonnement et la valorisation locale.

Désormais, il convient de poursuivre le développement de l'itinéraire et à ce titre le comité de pilotage, réuni le 14 décembre 2022 à Angoulême a validé le principe de cette nouvelle convention.

La présente convention décrit les objectifs et orientations à 4 ans ainsi que les modalités du partenariat entre d'une part, les différents partenaires, Région, Départements, intercommunalités, Comité Régional du Tourisme, Agences de Développement Touristique, Offices de tourisme et d'autre part le département de la Charente et l'Agence de Développement Touristique des Charentes, coordonnateurs du projet, pour assurer la mise en œuvre des actions définies pour le développement de la Flow Vélo.

Les principaux objectifs sont les suivants :

1. Maintenir le niveau de service de l'infrastructure et son caractère permanent dans sa partie Thiviers – Ile d'Aix ;
2. Mettre en œuvre la continuité de l'itinéraire jusqu'à sa connexion à la V91 au niveau de Sarlat ;
3. Promouvoir ce nouvel itinéraire en France et en Europe en développant les outils, les supports et les partenariats idoines pour développer la fréquentation et les retombées économiques dans les territoires concernés ;
4. Poursuivre le déploiement des services aux usagers et de la marque « Accueil Vélo® » sur sa partie initiale et l'initier entre Sarlat et Thiviers ;
5. Développer des outils d'observation (quantitatif et qualitatif) et de suivi de la satisfaction clients, afin d'être en capacité de mesurer les progrès du projet et les retours des clients.

AR Préfecture

024-200041150-20230302-DE2023019-DE
Reçu le 07/03/2023

DÉLIBÉRATIONS

N° 2023/019/1.5

Feuillet n°024

Ce partenariat établi pour une durée de 4 ans, du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2026, repose sur des modalités de gestion financière et organisationnelle précisées dans la convention. Celle-ci définit notamment le plan d'action, la gouvernance, les engagements des partenaires, le financement et la coordination et en annexe le budget total.

L'engagement financier pour chaque partenaire est calculé au prorata du linéaire concerné sur chaque territoire, soit pour la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir un total de 37 km, ce qui génère une participation annuelle à hauteur de 5 365 € soit 21 460 € sur une période de quatre ans. Coût au kilomètre 145 €/an.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de partenariat et de financement pour la mise en tourisme de l'itinéraire cyclable Flow Vélo® pour la période 2023-2026.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée, à signer ladite convention.
- **INSCRIT** la dépense au budget principal – chapitre 65.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
le 06/03/2023

Le Président,
Dominique BOUSQUET

Terrassonnais
Communauté de Communes
58 Avenue Jean Jaurès
24120 Terrasson-Lavilledieu
05 53 50 96 10

Haut Périgord Noir

Terrassonnais

Communauté de Communes
58 Avenue Jean Jaurès
24120 Terrasson-Lavilledieu
05 53 50 96 10

Haut Périgord Noir

■ AR Prefecture

024-200041150-20230302-DE2023019-DE
Reçu le 07/03/2023

